



Ebriété publique manifeste?

Par **Pierrick_om**, le **02/12/2008** à **09:55**

Bonjour
lors de la fêria d'Arles, après une nuit où j'ai bu de l'alcool, je me suis introduit en sautant les grilles dans les arènes avec 3 amis. Nous n'y avons commis aucune dégradation et après 30 min nous avons fait le chemin inverse. Nous avons alors été interpellés par des vigiles qui ont appelé la police nationale. 2 de mes amis se sont échappés et j'ai été amené au commissariat avec l'ami restant. Je tiens à souligner que même si nous avons dépassé la limite d'alcool nous n'avons absolument pas le comportement d'hommes ivres, nous étions parfaitement lucides et calmes. Après avoir été conduits à l'hôpital nous avons été placés 6h en garde à vue dans un mitard pour soi-disant "Ebriété Publique Manifeste" avant qu'on nous relache. Je viens de recevoir ma convocation au tribunal, qu'est-ce que je risque et quelle doit être mon attitude? Aurai-je un casier?
Merci de me répondre.